

Délégation de tâches/Aller vers

Quand la coopération s'appuie sur le rôle propre infirmier et profite à tous

Jeudi 29 mars 2018

Corinne Knaff, Marie-Hélène Boyer, Hervé Dadillon

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Organisation de la PS en Essonne

Missions déléguées État – Missions départementales

Missions Etat

- Lutte contre la tuberculose (CLAT)
- Lutte contre le VIH/IST (CeGIDD)
- Lutte contre les maladies à prévention vaccinale (centre de vaccination)
- Lutte contre les cancers

Missions départementales

- Lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- Consultation infirmière de prévention en Essonne (CIPE) : public RSA, ML, FTM, MNA, etc.
- Actions collectives

Essonne

LE DÉPARTEMENT

Organisation territoriale de la PS en Essonne

4 Territoires : 4 CDPS, 3 antennes,
16 permanences : 2477 cst
Actions collectives : 168
Equipe/CDPS : 1 Cadre de santé, 1
médecin, 3 IDE, 2 AA



Transfert de compétences

Délégation de tâches

Médecins/IDE

Délégation de tâches

- Protocole médical en cas de TROD +
- Protocoles en cours :
 - CeGidd : rendus des résultats –
 - Contraception d'urgence
 - Etc.

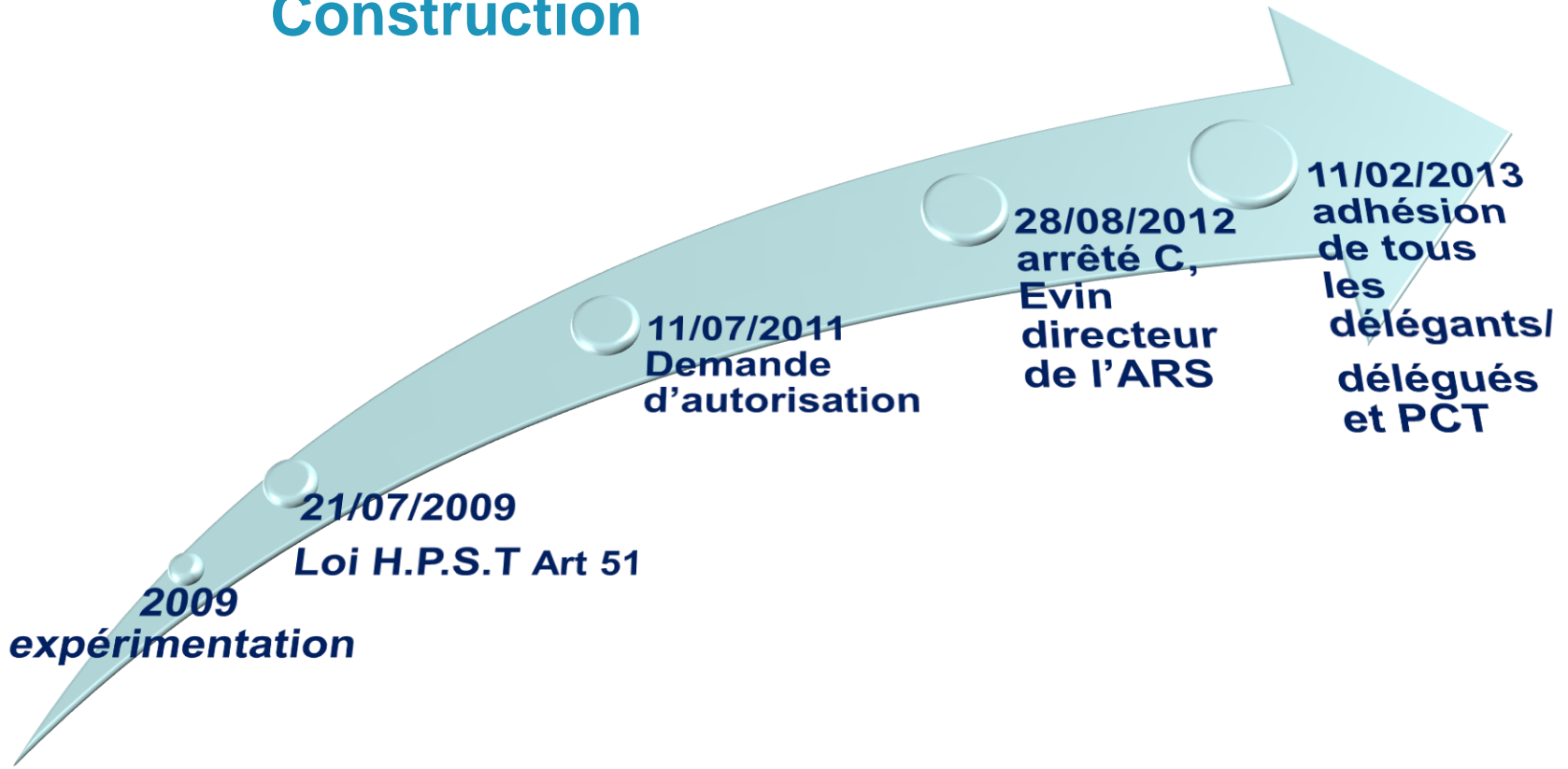
Transfert de compétences

- 1 protocole de coopération : transfert d'activités pour 2 actes dans le cadre de la CIPE (consultation IDE 1h30) :
- Prescription et réalisation de sérologies, remise des résultats négatifs ,
 - Prescription et réalisation de vaccinations

Par un IDE en lieu et place d'un médecin.

Protocole de coopération (COOPS)

Construction



Mise en œuvre du P.COOPS 1/3

Contexte

- Nbre de perdus de vue élevé en CIPE
- Lieux de permanences ++
- Manque de médecins
- Direction favorable aux actions innovantes

Méthodo

- COPIL/Groupes de travail
- Réunions d'information

Organisation

- Formations/ compagnonnage
- Ordonnance partagée
- Staff sur les prescriptions (*suivi transmis à l'ARS*)

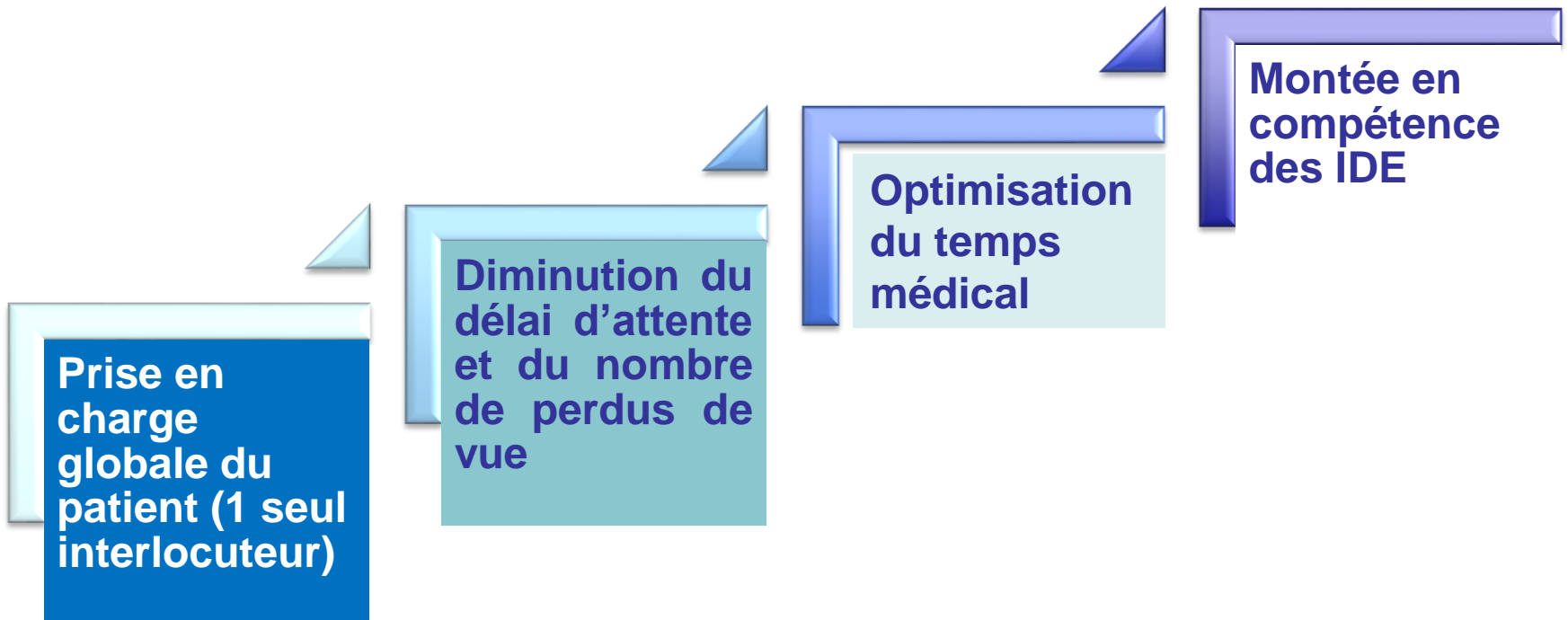
Mise en œuvre du P.COOPS 2/3

Les freins

- ARS/HAS : Aller/Retour : 2 ans
 - Inquiétudes :
 - médecins : délégation d'actes médicaux
 - IDE : transfert responsabilité :
 - Vaccination (72 % la 1^{ère} année)
 - Assurance professionnelle
-

Mise en œuvre du P.COOPS 3/3

Plus value



Limites du protocole de coopération en Essonne

En IDF la mise en application de ce protocole est limitée au public vu en CIPE (d'autres régions l'ont autorisé et élargi à d'autres dispositifs).

Pas de transfert pour les prescriptions de recherche de CT/GN, hépatite A (*avenants impossibles*).



LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Perspectives et attentes

1/01/2016 : Instauration des CeGIDD

7/06/2016 : Arrêté autorisant les médecins des CeGIDD à prescrire la PreP

- Souhait d'utiliser ce protocole en CeGIDD (*Autorisé par les ARS des autres régions PACA, Grand Est, Bourgogne Franche comté, Hauts de France....*)
 - Mise en place d'un Comité technique régional CeGIDD par l'ARS-IdF (cf. note du 21/02/2017) dont un groupe P. COOPS (*2 réunions ; suite ?*)
-



— TERRE D'AVENIRS —



merci